



Licenciement en cours pour refus de baisse de salaire

Par **gernouil**, le **07/04/2008** à **12:20**

Bonjour,

La semaine dernière mon patron m'a proposé un avenant a mon contrat entrainant une baisse de salaire de 600 euros net et la fin d'avantages comme les indemnités kilométriques (je suis commercial)

J'ai refusé, ne pouvant me le permettre. Il m'a donc menacé de licenciement. Suite a une crise sciatique je suis actuellement en arrêt maladie et j'ai constaté qu'il a réduit mon salaire du mois de mars comme prévu par l'avenant que je n'ai pas signé.

De plus il refuse de répondre a mes appels et mails, mon bureau étant loin de mon domicile je ne peux aller le voir pour lui en parler sans enfreindre mes heures de sorties autorisées

Je me doute qu'il n'a pas le droit de pratiquer cette baisse, mais peut il me licencier pour ce motif ? Quels recours puis avoir sachant que la société traverse une mauvaise passe économique ? Dois je aller de suite au prud'homme ?

Je suis perdue et surtout cela me pose un grave problème financier.

Merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter